

Ministère de l'Économie
et des Finances

Direction Générale
des Douanes



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

CIRCULAIRE N°921 / du 17 DECEMBRE 1998

OBJET : Taux d'ajustements
Appliqués par la SGS

REF. : Courrier SGS
N° ALO/GB/SBSC-436

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble des services et des usagers pour information, copie ci-jointe de la Note Explicative par laquelle la Société Générale de Surveillance (SGS) fournit des précisions sur les méthodes qu'elle applique en matière de taux d'ajustement.



A. COULIBALY